

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° : CQ-2014-8228

COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL

UNION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE
SERVICE, SECTION LOCALE 800

requérante

c.

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX-CSN

et

LORAIN DUGAS

et

RICHARD PIERRE

et

PATRICE PAPILLON

intimés

et

LE CENTRE JEUNESSE DE LA MAURICIE ET
DU CENTRE DU QUÉBEC

Mise en cause

DÉSISTEMENT

La requérante, par l'entremise de sa procureure soussignée, se désiste de sa demande contre les intimés.

Québec, le 28 novembre 2013


Mylène Leblanc L., avocate
FFARIQ, pour UES-800